



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette première assemblée de l'année 2025, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 19 du vendredi 9 mai 2025 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 13 distribué en tout ménage en semaine 18/25 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Julien Ropp et Michel Soutter sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

- | | |
|--|----|
| • presse : | 2 |
| • participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal : | 3 |
| • citoyens -ennes ayant le droit de vote communal : | 67 |
| • membres du Conseil communal : | 7 |
| • nombre total des personnes ayant le droit de vote communal : | 74 |

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 ;
- 2 Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion :
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des engagements
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
 - 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024

3 Crédits d'engagements & crédits additionnels :

- 3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
→ demande de crédit additionnel **CHF 210'000.-**
- 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
→ demande de crédit additionnel **CHF 80'000.-**
- 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
→ demande de crédit d'étude additionnel **CHF 228'000.-**
- 3.4 secteur Villeneuve / pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie :
→ demande de crédit **CHF 35'000.-**
- 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
→ demande de crédit **CHF 25'000.-**

4 Informations & divers.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 74
- ✓ **L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 16 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de décembre 2024 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

1.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 72
- objection : 0
- abstentions : 2

- ✓ **L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 à la majorité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR COMPTES DE L'EXERCICE 2024 ET PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION

2.1 COMPTE DE RÉSULTATS

Explications transmises par le Président sur la base des slides n° 6 à 20 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

→ voir également annexe 4.

Selon l'art. 7 du règlement sur les finances communales, chaque dépassement soumis à l'approbation de l'assemblée communale ce soir est argumenté par le Président.

2.2 COMPTE DES ENGAGEMENTS

Explications transmises par le Président sur la base des slides n° 21 à 25 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

→ voir annexe 2.

Le Président annonce quelques compléments en réponse aux recommandations émises par la CoFin dans son rapport, notamment la comptabilisation de l'AES.

2.4 QUESTIONS – RÉPONSES CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION

- ? Marc-Henri Chevalley demande que les abréviations telles que « SCI » soient précisées pour la bonne compréhension de tous.
Aussi, est-ce que le transfert des appartements du patrimoine administratif au patrimoine financier a un impact sur la péréquation financière ?
- ! Le Président répond par la négative. Il argumente sa réponse et explique le calcul de la péréquation financière.
- ! Christian Duc transmet un complément d'information concernant la dette par habitant selon ses calculs.
- ! Le Président répond que c'est une façon de calculer qui n'est pas celle de la Commune.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

2.5 APPROBATION DES COMPTES DE RÉSULTATS ET DES ENGAGEMENTS 2024

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats et des engagements 2024 de se manifester par main levée. Pour rappel, le Conseil communal n'a pas à prendre part au vote.

Résultat du vote :

- approbations : 59
- objection : 0
- abstentions : 15

- ✓ **L'assemblée approuve les comptes de résultats et des engagements 2024 à la majorité.**

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

CREDITS D'ENGAGEMENT & CREDITS ADDITIONNELS

- 3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

3.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par le Président sur la base des slides n° 31 à 39 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir également annexe 5.

3.1 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière.

→ voir annexe 3.

3.1 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ! Benoît Thierrin trouve que le dépôt communal envisagé est beaucoup trop grand et que les vestiaires projetés sont trop petits. Il argumente ses propos.
- ! Bruno Ballif répond que les normes ont été contrôlées par la LORO (Loterie Romande), elles sont respectées.

- ! Bruno Ballif donne lecture d'un texte qu'il a rédigé.
→ voir annexe 6.

- ! Christophe Dupré et le Président prennent la parole en faveur du projet.

- ! Marc-Henri Chevalley remarque qu'aucun vestiaire pour les filles n'est prévu.
! Le Président répond que le projet est modulaire.

- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.1 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit additionnel pour la halle voirie & vestiaires à Villeneuve de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 65
- objection : 0
- abstentions : 9

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit additionnel pour la halle voirie & vestiaires à Villeneuve à la majorité.**

3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-

3.2 PRÉSENTATION

Explications transmises par Ludmilla Bongard - Vice-Syndique - sur la base des slides n° 42 à 47 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

3.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Benoît Torche, membre de la commission financière.

→ voir annexe 3.

3.2 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Raphaël Thierrin rappelle que notre cercle scolaire compte deux communes. Est-ce que Surpierre paie tout ?
- ! Ludmilla Bongard répond que le montant relatif à ce pavillon sera intégré au pot commun et calculé selon la clé de répartition. Par conséquent, Prévondavaux participe financièrement à ce projet.
- ! Raphaël Thierrin pense qu'il est temps de renégocier la convention intercommunale.
- ! Ludmilla Bongard répond que la convention est réactualisée régulièrement en fonction des charges des bâtiments. La clé de répartition est quant à elle restée la même.

- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit additionnel pour le pavillon scolaire provisoire à Cheiry de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 70
- objection : 0
- abstention : 4

- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit additionnel pour le pavillon scolaire provisoire à Cheiry à la majorité.**

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-

3.3 PRÉSENTATION

Explications transmises par Ludmilla Bongard - Vice-Syndique - sur la base des slides n° 50 à 73 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

3.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Benoît Torche, membre de la commission financière.

→ voir annexe 3.

3.3 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

Ludmilla Bongard informe que Lorianne Duc – Directrice des écoles - est dans la salle ce soir et qu'elle pourrait éventuellement répondre aux questions relatives à son domaine.

- ? Fanny Consedo se demande s'il n'est pas possible de prévoir un bâtiment plus haut pour gagner en surface ?
- ! Ludmilla Bongard répond que le Conseil communal a fait le choix d'avoir un bâtiment sur deux étages au maximum.

- ? Stéphanie Catillaz : légalement, est-ce possible d'avoir un 3^{ème} site scolaire ?
- ! Ludmilla Bongard : la Conseil communal n'a pas la volonté de proposer un 3^{ème} site.
- ! Lorianne Duc confirme que l'idée est de rassembler mais légalement, l'ouverture d'un 3^{ème} site est possible. Toutefois, proposer trois horaires différents n'est pas légal.

- ! Christian Duc : selon les statistiques des élèves présentées, il apparaît que le projet est surdimensionné et cher.
- ! Ludmilla Bongard confirme que la population va augmenter selon les constructions & projets en cours (PAD) et rappelle que dans la Broye, il y a une forte explosion démographique.

- ? Christian Duc : quel sera le coût de la création de ces 4 classes ?
- ! Ludmilla Bongard : 1 million par classe selon le standard des calculs.
- ? Christian Duc : est-ce que cette construction pourra se faire sans augmentation d'impôts, vous le promettez ?
- ! Le Président répond que le Conseil communal ne peut rien promettre. En complément, il précise que la dernière planification financière intégrait un investissement à hauteur de 4,5 mio. La projection ne prévoyait pas d'augmentation malgré le dépassement de plus de 200% de la dette nette par rapport au revenu.

- ! Christophe Dupré, Cédric Scheidegger, Christian Duc et Laurent Thierrin interviennent successivement dans la discussion. Il est immédiatement répondu aux questions par les membres de l'exécutif et par Lorianne Duc.

- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.3 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit d'étude additionnel pour le nouveau bâtiment scolaire à Cheiry de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 61
- objection : 1
- abstentions : 12

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit d'étude additionnel pour le nouveau bâtiment scolaire à Cheiry à la majorité.**

3.4 secteur Villeneuve / pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie : demande de crédit CHF 35'000.-

3.4 PRÉSENTATION

Explications transmises par Manuel Fragnière - Conseiller - sur la base des slides n° 76 à 80 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

3.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

3.4 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Brigitte Spörri : sera-t-il toujours possible de venir au bureau communal pour la recharge de la carte ?
- ! Manuel Fragnière répond par l'affirmative. Ce service à la population ne sera pas supprimé.
- ? Raphaël Thierrin : est-ce qu'il est toujours nécessaire d'avoir une machine, une recharge en ligne ne serait-elle pas envisageable ?
- ! Manuel Fragnière : la recharge en ligne a été étudiée. Le logiciel actuel ne permet pas cette fonction et les coûts seraient trop élevés pour le modifier à ce jour.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie à Villeneuve de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 41
- objections : 18
- abstentions : 15

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie à Villeneuve à la majorité.**

3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges
demande de crédit CHF 25'000.-

3.5 PRÉSENTATION

Explications transmises par Jacques Thierrin - Conseiller - sur la base des slides n° 83 à 85 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

3.5 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

→ voir annexe 3.

3.5 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

3.5 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.5 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la stabilisation du Chemin des Berges à Treize-Cantons (secteur Villeneuve) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 67
- objections : 0
- abstentions : 7

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la stabilisation du Chemin des Berges à Treize-Cantons (secteur Villeneuve) à la majorité.**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR INFORMATIONS & DIVERS

4.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

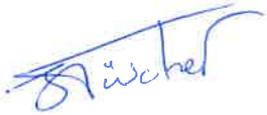
- ! Le Président transmet les messages suivants :
 - o Conseil général, votation du 18 mai 2025 : 2 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal ;
 - o Lancement application iBroye ;
 - o Prochaine assemblée le 6 octobre 2025.

4.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ! Joseph Torche : des gens peu scrupuleux abandonnent des déchets en forêt, dont récemment 3 aspirateurs.
- ! Le Président regrette et invite la population à dénoncer ces délits au moyen des informations en sa possession. Il précise toutefois que la plainte ne peut pas être déposée anonymement et que le Conseil communal n'a pas la possibilité d'aller plus loin sans témoignage.
- ? Christophe Dupré commente la taille du tilleul au centre du village de Villeneuve par l'employé communal aujourd'hui. L'intervention n'était pas suffisamment sécurisée. Il serait bien d'envisager une petite formation.
- ! Jacques Thierrin : une formation a été suivie. La sécurité étant primordiale, le Conseil communal se chargera de rappeler les règles à son employé communal.
- ? Christian Duc : lors de l'assemblée du 19.2.2024, au sujet des places de parc, Raphaël Thierrin avait demandé qu'un rapport soit établi pour crever l'abcès. A-t-il été fait ?
- ! Ludmilla Bongard : à ce jour, rien n'a été écrit de plus que ce qui a été dit jusqu'à présent.
- ? Christian Duc : lors d'une dernière assemblée, j'avais demandé d'établir une liste des places de parc utilisées par les citoyens - à l'année - sur le territoire communal et ce dans tous les villages afin de les louer et d'établir des baux à loyer. Cette liste a-elle été faite ?
- ! Ludmilla Bongard répond par la négative.
- ! Christian Duc demande que cette liste soit faite afin de l'avoir à la prochaine assemblée.
- ? Christian Duc : où en est la procédure qui coûte à nouveau des frais à notre Commune, relative à la résiliation du bail du restaurant de Cheiry ?
- ! Le Président : la procédure ne coûte rien à la Commune. Bonne nouvelle, un accord a été trouvé entre les parties, lequel est en cours de rédaction.

- ? Christian Duc : lors de la présentation de la planification financière en assemblée le 28.10.2024 par Fabrice Corminboeuf, j'avais demandé de lier le coût du crédit d'étude au coût de l'investissement afin d'amortir sur une plus longue durée pour diminuer la charge annuelle pour la Commune. Où est-ce qu'en ça en est ?
- ! Le Président : votre demande n'est pas réalisable. Les études doivent être amorties sur 10 ans.
- ! Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière, confirme.
- ! Anne Thierrin remercie les élus pour la bonne préparation des dossiers qui ont été préparés de manière très claire pour l'assemblée de ce soir.
- ! Benoît Thierrin : la Lyre paroissiale fête ses 80 ans le 4 octobre prochain. Il attend la population nombreuse à cet événement.
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22h20 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Le Syndic
Julien Tüscher



La Secrétaire
Stéphanie Sallin

Annexes :

- 1- Présentation Powerpoint ;
- 2- CoFin - rapport sur les comptes annuels 2024 ;
- 3- CoFin - rapports relatifs aux crédits d'engagements et additionnels ;
- 4- Comptes annuels 2024 - argumentaire Président ;
- 5- Halle voirie & vestiaires - argumentaire Président ;
- 6- Halle voirie & vestiaires - texte écrit et lu par Bruno Ballif



ASSEMBLEE COMMUNALE du 26 mai 2025

bienvenue



*Les termes utilisés dans cette présentation pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.
La forme masculine est retenue par commodité et n'implique aucune discrimination.*



ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 ;
2. Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion :
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des engagements
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
 - 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024
3. Crédits d'engagements & crédits additionnels :
 - 3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires : demande de crédit additionnel CHF 210'000.-
 - 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire : demande de crédit additionnel CHF 80'000.-
 - 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-
 - 3.4 secteur Villeneuve / pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-
 - 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-
4. Informations & divers.



Point 1 de l'ordre du jour :

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024



Point 1 de l'ordre du jour :
Procès-verbal de l'assemblée communale
du 16 décembre 2024



Point 2 de l'ordre du jour :
Comptes de l'exercice 2024
et présentation du rapport de gestion



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

2.1 compte de résultats / composition du bénéfice des comptes 2024





Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

2.1 compte de résultats / dette nette par habitant

Capitaux de tiers	6'864'538.82
Part de la commune aux dettes nettes des associations intercommunales	+ 1'916'984.60
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2'220'356.12
Patrimoine financier	- 7'205'733.01
Dette nette	= - 644'565.71

• population : 1257 habitants



fortune de 512 CHF / habitant

2.1 compte de résultats

Comptes	Descriptifs	Comptes 2024		Budget 2024		Delta	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	791'803.65	157'811.13	796'946.65	159'041.40	-5'143.00	-1'230.27
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	138'588.85	45'026.15	134'790.50	44'260.00	3'798.35	766.15
2	FORMATION	1'650'324.88	193'900.40	1'709'472.74	216'571.80	-59'147.86	-22'671.40
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	33'792.67	0.00	41'264.65	0.00	-7'471.98	0.00
4	SANTÉ	539'027.45	8'214.70	561'067.65	2'500.00	-22'040.20	5'714.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	625'688.40	18'679.90	702'785.37	63'000.00	-77'096.97	-44'320.10
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	251'240.06	11'689.14	241'271.62	7'514.08	9'968.44	4'175.06
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	894'645.19	766'969.38	941'045.28	793'720.96	-46'400.09	-26'751.58
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	9'947.93	0.00	9'399.83	400.00	548.10	-400.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	94'285.72	6'028'581.37	62'021.43	3'792'414.00	32'264.29	2'236'167.37
TOTAL		5'029'344.80	7'230'872.17	5'200'065.72	5'079'422.24	-170'720.92	2'151'449.93
Excédent			2'201'527.37	120'643.48			



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

2.1 compte de résultats / principales variations

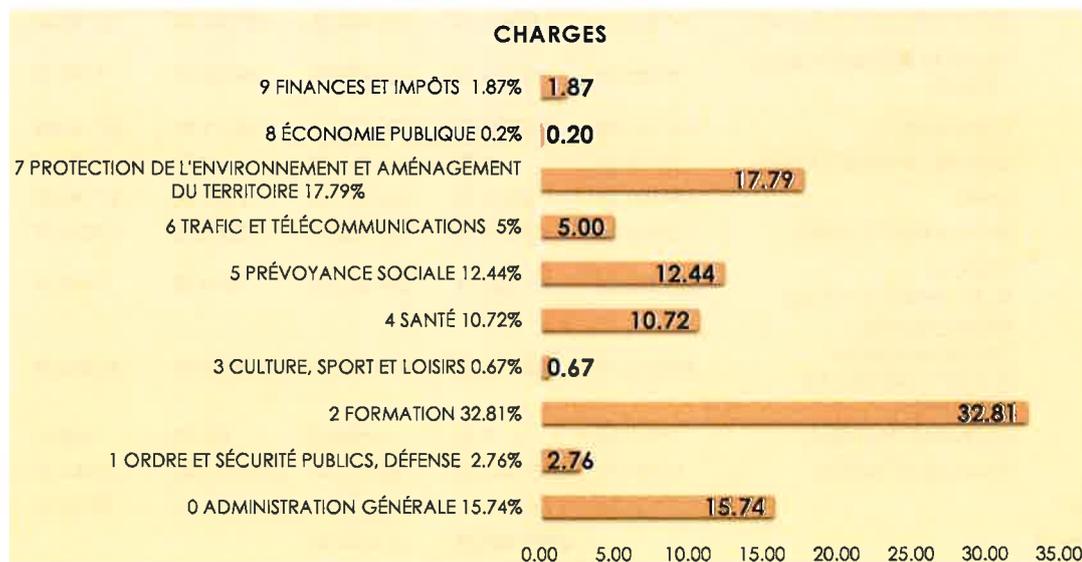
Comptes	Description	Charges	Revenus
21	Scolarité obligatoire	-50'000.00	
4	Santé	-20'000.00	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	-80'000.00	
7101	Approvisionnement communal en eau	-17'000.00	
7301	Gestion communale des déchets	-16'000.00	
9100	Impôts communaux ordinaires		
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		+50'000.00
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes		-3'900.08
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale		-60'000.00
9101	Impôts communaux spéciaux		+84'000.00



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

2.1 compte de résultats / répartition du résultat

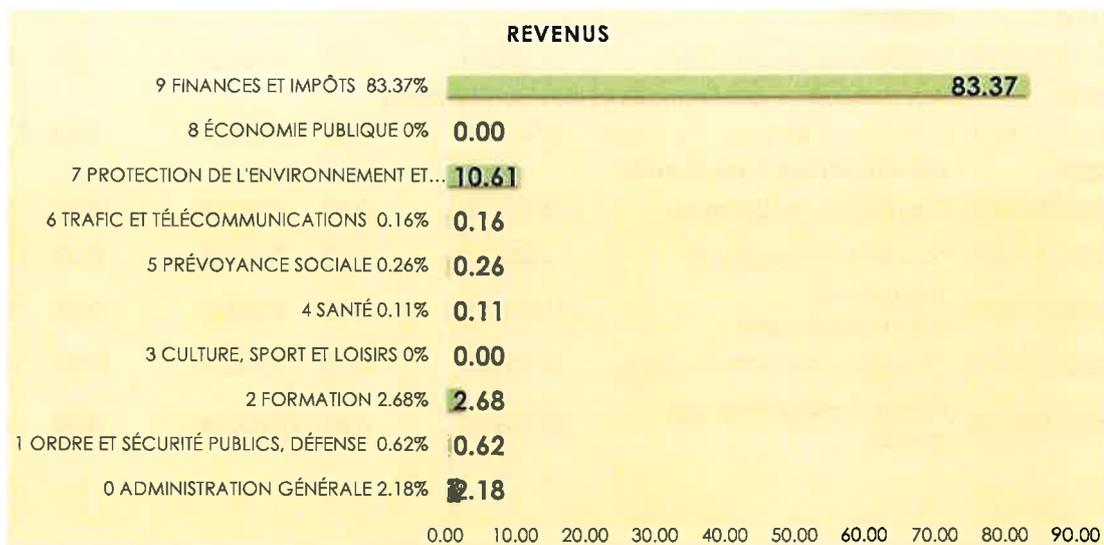




Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

2.1 compte de résultats / répartition du résultat



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

2.1 compte de résultats / dépassements

Ci-après les dépassements soumis en bloc à l'approbation de l'assemblée communale selon l'article 7 du règlement sur les finances communales :

Comptes	Descriptifs	Comptes 2024		Budget 2024		Delta
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
0110	Législatif					
0110.3102.00	Imprimés et publications	16'134.50	0.00	6'000.00	0.00	10'134.50
0210	Administration des finances et des contributions					
0210.3130.00	Prestations de tiers - fiduciaire	43'425.15	0.00	30'600.00	0.00	12'825.15
0220	Administration communale					
0220.3102.00	Imprimés et publication	4'897.70	0.00	2'500.00	0.00	2'397.70
0220.3113.00	Matériel informatique	5'681.60	0.00	3'500.00	0.00	2'181.60
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	11'515.05	0.00	8'000.00	0.00	3'515.05
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	15'908.90	0.00	3'000.00	0.00	12'908.90
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	22'796.60	0.00	18'400.00	0.00	4'369.60

0290	Bureau communal Villeneuve					
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	3'427.35	0.00	200.00	0.00	3'227.35
0295	Bâtiment de l'auberge - Cheiry					
0295.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	6'950.90	0.00	3'500.00	0.00	3'450.90
0295.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	18'209.20	0.00	10'000.00	0.00	6'209.20
0297	La Chapelle de Villeneuve					
0297.3144.00	Entretien des bâtiments	7'467.95	0.00	5'000.00	0.00	2'467.95

2	FORMATION						
2110	Ecole primaire I (école enfantine)						
2110.3612.00	Participation au cercle scolaire - frais généraux	6'178.90	0.00	4'000.00	0.00	2'178.90	
2171	Ecole de Cheiry						
2171.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	16'111.30	0.00	12'000.00	0.00	4'111.30	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE						
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour						
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	26'704.40	0.00	19'500.00	0.00	7'204.40	
5721	Aide matérielle à bien plaie						
5721.3199.00	Participation de la commune - aide spéciale (couches culottes)	5'320.00	0.00	0.00	0.00	5'320.00	

6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
6150	Routes communales						
6150.3000.00	Traitement du conseil communal	5'083.20	0.00	2'500.00	0.00	2'583.20	
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	9'355.45	0.00	6'500.00	0.00	2'855.45	
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	14'291.70	0.00	7'000.00	0.00	7'291.70	
6150.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	11'375.10	0.00	8'000.00	0.00	3'375.10	

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**7101 Approvisionnement communal en eau**

7101.3010.00	Salaires du personnel communal	5'880.20	0.00	3'200.00	0.00	2'680.20
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	19'237.85	0.00	13'000.00	0.00	6'237.85
7101.3133.00	Charges pour l'informatique	5'029.35	0.00	0.00	0.00	5'029.35

7201 Traitement communal des eaux usées

7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	7'669.84	0.00	5'500.00	0.00	2'169.84
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	26'503.84	0.00	19'521.20	0.00	6'982.64

7301 Gestion communale des déchets

7301.3010.00	Salaires du personnel communal	15'443.85	0.00	12'400.00	0.00	3'043.85
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	6'277.55	0.00	2'500.00	0.00	3'777.55

7410 Corrections de cours d'eau

7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	19'863.00	0.00	16'000.00	0.00	3'863.00
--------------	---------------------------------------	-----------	------	-----------	------	----------



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024

	Dépense en 2024	Dépense totale	Budget voté
0294 Bâtiment de l'auberge - Villeneuve			
0294.5060.00 Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	14'315.15	40'283.00	48'000.00
0295 Bâtiment de l'auberge - Cheiry			
0295.5060.00 Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	49'440.65	49'440.65	45'000.00
2170 Ecole de Surpierre			
2170.5030.00 Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	0.00	21'754.60	25'000.00
2171 Ecole de Cheiry			
			280'000.00
2171.5040.01 Pavillon scolaire provisoire Cheiry	0.00	0.00	+ 80'000.00
			=
			360'000.00
2171.5290.00 Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	0.00	14'960.20	50'000.00

3410 Sport			
3410.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	0.00	0.00	245'000.00
5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour			
5451.5140.00 AES - Projet transformation appartement Cheiry (32500-5.2024)	10'063.05	10'063.05	32'500.00
6150 Routes communales			
6150.5010.02 Chemin déchetterie Surpierre	49'953.60	55'284.75	55'000.00
6150.5010.03 Chemin de Crête-Roches Surpierre	17'258.00	20'309.95	20'000.00
6150.5010.12 Surpierre trottoir - passage route de la Laiterie	50'997.90	53'223.00	50'000.00
6150.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	6'053.60	43'128.15	445'000.00
6150.6100.01 Participation de tiers - rte de la Laiterie Surpierre	- 1'112.55	- 1'112.55	

7101 Approvisionnement communal en eau			
7101.5031.00 Crédit additionnel - Gros Marais	60'211.70	60'211.70	435'000.00
7101.5031.01 Construction réseau Surpierre	291'736.65	2'671'056.88	1'950'000.00
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	32'426.20	32'426.20	45'000.00
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-3'025.35	-3'025.35	
7201 Traitement communal des eaux usées			
7201.5032.01 Mise en séparatif route de Lucens Villeneuve étape 1 (12.2022)	2'053.90	43'804.70	40'000.00
7201.5032.02 Mise en conformité EU Villeneuve/crédit d'étude (120000-12.2023)	13'863.80	13'863.80	120'000.00
Station pompage EU Villeneuve (470000-05.2024)	0.00	0.00	470'000.00
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-25'400.00		

7301 Gestion communale des déchets			
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	0.00	26'242.65	136'500.00
7410 Corrections de cours d'eau			
7410.5020.01 Cheiry revitalisation Lembaz (60000-5.2024)	22'118.85	22'118.85	60'000.00
7900 Aménagement du territoire			
7900.5090.00 Investigations sites pollués Villeneuve	0.00	34'511.65	36'000.00
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommey	4'303.35	18'596.95	25'000.00
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valtraloc	21'610.40	55'916.35	55'000.00
7900.6310.00 Subventions décharges « Maupas » et « Les Ouches »	-27'465.00		
9990 Clôture			
9990.5900.00 Report de recettes au bilan	57'002.90		
9990.6900.00 Report de dépenses au bilan		613'980.60	



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024





Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024



Point 2 de l'ordre du jour :

Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2024





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-
- 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-
- 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-
- 3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-
- 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-



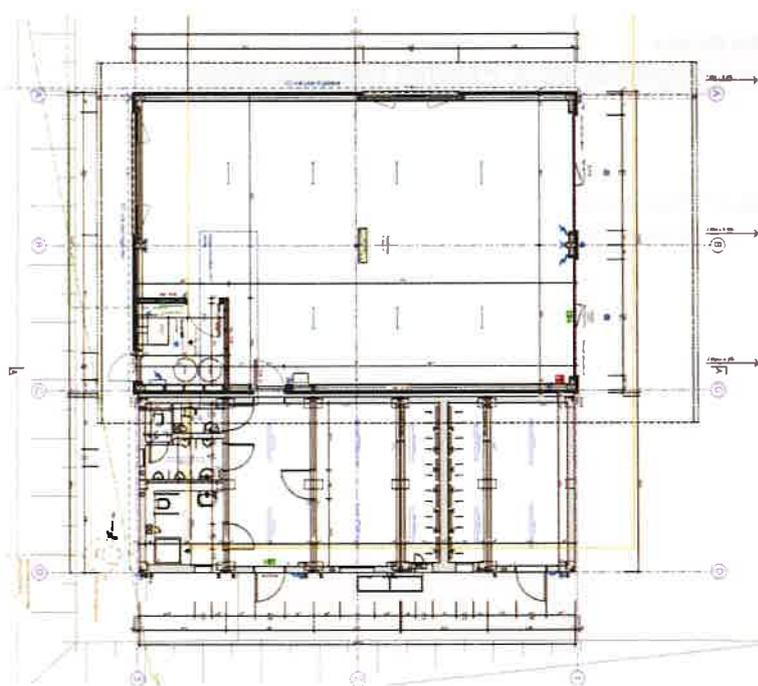
Point 3 de l'ordre du jour :

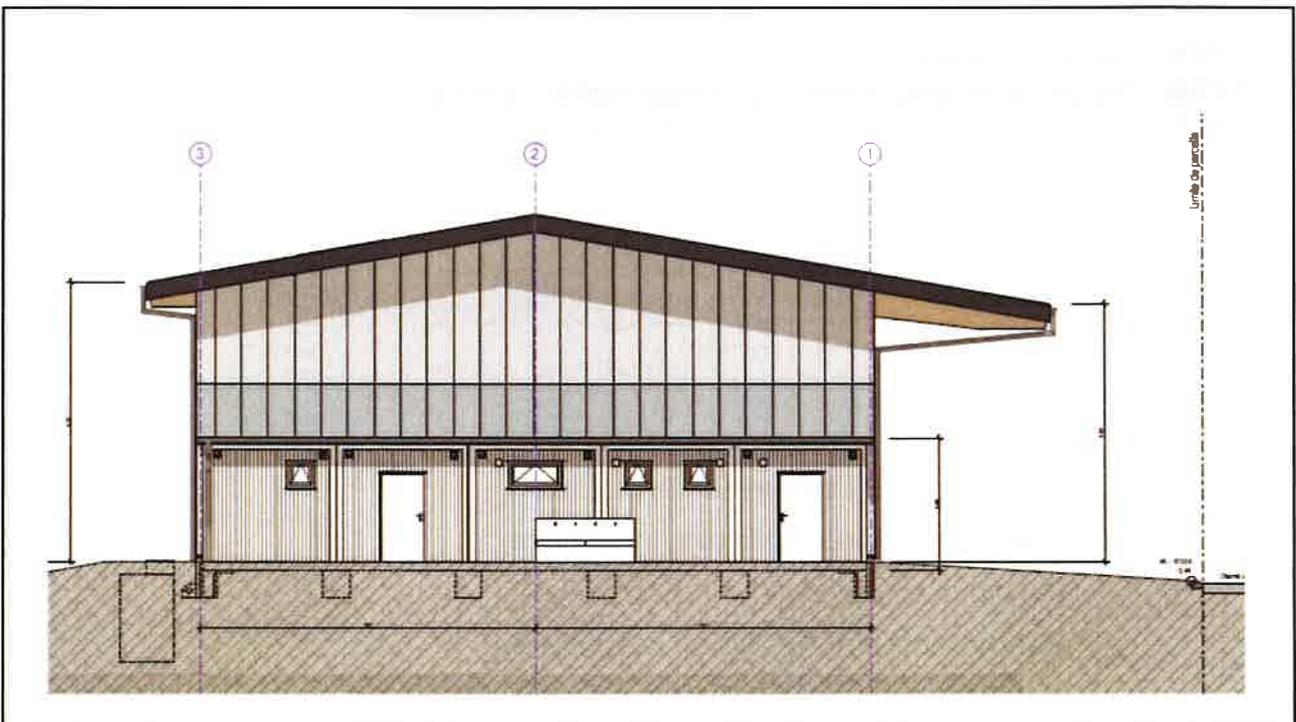
Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

Présentation

- Plan de situation
- Plans d'élévation
- Devis
- Argumentaire
- Financement





	Montants
Travaux préparatoires	16'000.00
Démolition	10'000.00
Adaptation du réseau de conduites existant	6'000.00
Bâtiment	605'212.90
Maçonnerie et béton armé	166'000.00
Construction en bois	200'500.00
Installations électriques	33'600.00
Installations sanitaires	24'500.00
Aménagements intérieurs	48'250.00
Honoraires	132'362.90
Vestiaires préfabriqués	200'000.00
Containeurs	130'000.00
Installation de chauffage	70'000.00
Refoulement eaux usées et divers	54'000.00
Canalisations, conduite de refoulement EU raccordée au réseau	50'500.00
Engazonnement (Par la commune)	3'500.00
Frais secondaires et comptes d'attente	20'400.00
Reproductions, documents	400.00
Comptes d'attente pour provisions et réserves	20'000.00
TOTAL CHF TTC	895'612.90
Arrondi	900'000.00



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

Argumentaire

- Situation initiale :
 - Emplacement des vestiaires actuel ;
 - Parking pour les véhicules insuffisant ;
 - Besoin d'un local pour les archives ;
 - Rénovation des vestiaires inévitable.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

Argumentaire

- Si le crédit additionnel est refusé ce soir :
 - Impact financier direct – PAD Le Pommey



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

Argumentaire

- Si le crédit additionnel est accepté ce soir :
 - Impact financier limité ;
 - Modernisation des processus de voirie & des services communaux ;
 - Développement harmonieux dans le cadre sportif.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

Du côtés des finances

- Financement : CHF 210'000.- **par le compte courant**, en plus des CHF 690'000
- Amortissement : à raison de 3% par année, dès 2026
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 6'300.- pendant 33 ans
- **Subvention maximale attendue : CHF 90'400**



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve / halte vélo & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-
- 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-
- 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-
- 3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-
- 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-

Présentation

- Situation actuelle ;
- Plan de situation ;
- Devis estimatif ;
- Financement.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-

Situation actuelle

Année scolaire 2024 – 2025

effectifs du 21.01.2025

1H	: 22	} 38 él. EE Ecole Enfantine	De 12 à 23 élèves = 1 classe
2H	: 16		De 24 à 46 élèves = 2 classes
3H	: 14	} 86 él. EP Ecole Primaire	De 47 à 67 élèves = 3 classes
4H	: 18		De 66 à 86 élèves = 4 classes
5H	: 13		De 87 à 107 élèves = 5 classes
6H	: 13		De 108 à 128 élèves = 6 classes
7H	: 16		De 129 à 149 élèves = 7 classes
8H	: 12		

Constat :

Au 21.01.25, la limite pour les élèves des classes primaires était presque franchie.

La différence entre les élèves de 8H qui partiront et ceux de 2H qui entreront dans l'effectif primaire en août est de : +4 (= 90 él. EP)

Prévision rentrée scolaire 2025 : 99 él. EP

(effectif élèves « physiques » actualisé avec les dernières informations reçues le 6 mai, dont 3 inscriptions en attente)

La demande pour une ouverture de classe a été transmise au SEnOF* qui l'a validée. Une enseignante a été engagée pour le poste.
A ce jour, nous n'avons pas de locaux pour accueillir cette nouvelle classe.

*Service de l'enseignement obligatoire de langue française



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

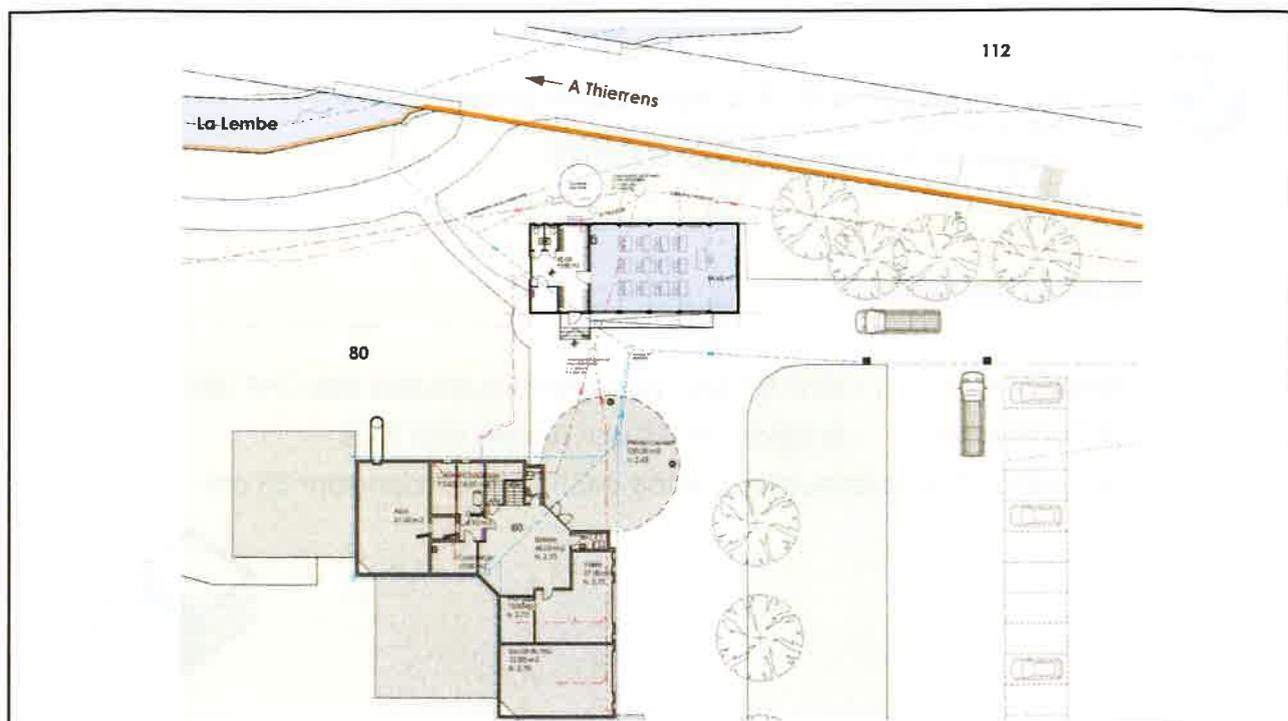
3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-

Comme prévu lorsque le crédit d'engagement a été voté le 13.12.2021, les démarches pour accueillir une classe supplémentaire dans un pavillon annexe à Cheiry ont démarré.

Ce projet est soumis à une mise à l'enquête (en cours) et doit respecter des normes de constructions scolaires et d'accessibilité PMR*, même s'il est provisoire.

Le nouveau devis (cf. dia suiv.) établi par le bureau d'architecte sollicité en soutien, fait état d'un manque de CHF 80'000.- pour pouvoir mener à bien le projet.

*Personne à mobilité réduite



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-

Devis estimatif :

Avant-travaux (introduction eau/électricité, WC chantier)	CHF	8'500.-
Terrassements et canalisations	CHF	10'000.-
Containers	CHF	250'000.-
Honoraires architecte (enquête et exécution)	CHF	28'000.-
Autres frais (reproductions, nettoyage, éclairage de secours, assurance)	CHF	3'000.-
Taxes (permis de construire, eau, épuration)	CHF	6'000.-
Autres intervenants (géomètre, thermicien, expert protection incendie)	CHF	3'000.-
Mobilier scolaire et tableau blanc interactif	CHF	22'200.-
Divers et imprévus	CHF	29'300.-
Total	CHF	360'000.-
Crédit voté en décembre 2021	CHF	- 280'000.-
Montant crédit additionnel	CHF	80'000.-
<i>Montant de la promesse de subvention cantonale</i>	CHF	30'250.-



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-

Du côtés des finances

- Financement : CHF 80'000.- par emprunt, en plus des CHF 280'000
- Amortissement : à raison de 3% par année, dès 2026
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 2'400.- pendant 33 ans



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve / halle sport & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-
- 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-
- 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-
- 3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-
- 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-

Présentation

- Situation actuelle ;
- Statistiques ;
- Projection ;
- Rappel ;
- Propositions ;
- Synthèse ;
- Proposition ;
- Honoraires ;
- Financement.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / bâtiments scolaires

Situation actuelle

Surpierre – 2025

Le bâtiment scolaire de Surpierre comprend :

- 1 salle de classe n°1 de 55 m² (étage)
- 1 salle de classe n°2 de 71 m² (rez inférieur)
- 1 salle d'appui et ACT de 49 m² (étage)
- 1 petit local des maîtres et d'appui (rez inférieur)

La commune loue également à la Paroisse une salle de la cure

- 1 salle d'appui et AC (rez)

La salle à l'étage de la cure est également utilisée un demi-jour par semaine pour le catéchisme et d'autres activités.

La salle de gymnastique est à disposition de toutes les classes.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / bâtiments scolaires

Surpierre



Salle de classe n°1
à l'étage



Salle d'appui et ACT
à l'étage



Salle de classe n°2
au rez inférieur



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / bâtiments scolaires

Cheiry - 2025

Le bâtiment scolaire de Cheiry comprend :

- 2 salles de classe primaire de 90,5 m² (étage)
- 1 salle de classe 1-2H de 93 m² (étage)
- 1 salle pour les 1-2H de 102 m² **aménagée dans la rotonde** (salle destinée en principe à la rythmique et autres activités) (étage)
- 1 salle d'appui et Activités Créatrices de 47 m² (étage)
- 1 salle des maîtres et d'appui (étage)
- 1 salle d'appui et Table de midi (rez)



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / bâtiment scolaire

Cheiry



Salle d'appui
au rez



Salle de classe n° 1 (primaire)
à l'étage



Salle de classe n° 2 (primaire)
à l'étage

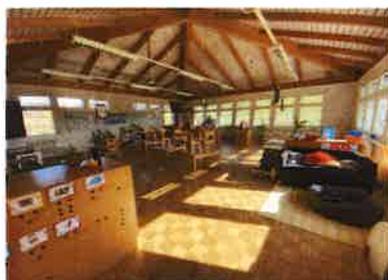


Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / bâtiments scolaires

Cheiry



Salle de classe n° 3 (enfantine)
à l'étage



Salle de la Rotonde (classe
enfantine), à l'étage



Salle d'activités
créatrices et d'appui
à l'étage



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / statistiques

Population - statistiques de l'enclave

(les chiffres sont ceux relevés au 31 décembre de chaque année)

Année	Population légale	Enfants scolarisés EE et EP	Pourcentage enfants scolarisés / pop. légale
2017	1197	98	8.20
2018	1189	102	8.60
2019	1187	107	9.00
2020	1226	102	8.30
2021	1300	110	8.45
2022	1309	99	7.55
2023	1327	105	7.91
2024	1344	122	9.10

Sources :

- Statistiques fribourgeoises de la population légale
- Listes de classe
- Contrôle des habitants (pour 2024)

Pourcentage moyen des
enfants scolarisés par
rapport à la population
totale, sur une période de
8 ans (2017-2024).

8,40



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / projection

Lieu	Nombre de logements nouveaux A COURT TERME	Nombre d'adultes estimés	enfants potentiels (projection basse)	enfants potentiels (projection moyenne)	enfants potentiels (projection haute)
Cheiry	13	26	13	19	26
Chapelle	9	18	9	13	18
Villeneuve	6	12	6	9	12
Praratoud	1	2	1	1,46	2
TOTAL		+ 58	+ 29	+ 42,46	+ 58

Population de l'enclave au 31.12.2024	1344
Nombre d'adultes estimés supplémentaires (court terme)	+ 58
Nombre d'enfants estimés supplémentaires (court terme)	+ 42,46
TOTAL POPULATION ESTIMEE AU 31.12.2026	1444,46



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / projection

Calcul 1

Population totale de l'enclave estimée au 31.12.2026	1444	
Calcul du nombre d'enfants scolarisés (moyenne sur 8 ans)	x 8,4%	
TOTAL DES ENFANTS SCOLARISES AU 31.12.2026 (prévision)	121	EE et EP

Rappel : nombre d'enfants scolarisés (décembre 2024)	122	EE et EP
(janvier 2025)	124	EE et EP

Constat :

Le pourcentage moyen calculé ne correspond plus à la réalité; en 2024 il était de 9,1.

Calcul 2

Population totale de l'enclave estimée au 31.12.2026	1444	
Calcul du nombre d'enfants scolarisés (pourcentage 2024)	x 9,1%	
TOTAL DES ENFANTS SCOLARISES AU 31.12.2026 (prévision)	131	EE et EP

Mai 2025 : prévision effectifs rentrée scolaire 2026 -2027 (36 EE, 104 EP) 140 EE et EP



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / projection

Dans une perspective à **plus long terme**, 2 quartiers d'habitation vont un jour pouvoir se développer :

- Le PAD de Cheiry (population estimée supplémentaire : 62 adultes et 45 enfants)
- Le PAD de Villeneuve (population estimée supplémentaire : 40 adultes et 29 enfants)

D'autres projets privés d'habitats multiples existent également à ce jour, à l'état d'ébauche.

Tous ces éléments n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la projection de population.

De 87 à 107 él. primaires = 5 classes (rentrée 2025 : **99** él. Primaires)
1 pavillon scolaire (provisoire) prévu pour la nouvelle classe

Dans le **FUTUR**, le nombre d'élèves scolarisés va visiblement encore augmenter, il faut des locaux pour une(des) potentielle(s) ouverture(s) de classe(s) primaires.

Prochain palier De **108** à 128 él. primaires = 6 classes
besoin d'**1 salle de classe supplémentaire** au minimum



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / rappel

Etat des lieux :

Site scolaire de Surpierre

- Pas de terrain communal constructible à proximité de l'école.

Site scolaire de Cheiry

- La parcelle n° 80, sur laquelle se situe l'école de Cheiry, appartient à la commune et est située en zone d'intérêt général.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / rappel

Proposition n°1 d'un citoyen :

Acheter la parcelle n° 760 à Surpierre (prix annoncé sur internet : CHF 560'000.-) pour y construire un nouveau bâtiment scolaire.

Proposition n°2 d'un citoyen :

Transformer les appartements de l'école de Surpierre et y créer 1 voire 2 salles de classe.

Proposition n°3 du conseil communal :

Construire un nouveau bâtiment scolaire sur le site de Cheiry.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / propositions

Proposition n°1 d'un citoyen

La parcelle n° 760 (1327 m²) se situe en **Zone de centre village (périm. de protect. du site construit)**.

Art. 19 du PAL de Surpierre

- La zone centre village est destinée à l'habitation ainsi qu'aux activités de services, commerciales, artisanales et agricoles moyennement gênantes.

Les prescriptions particulières de l'annexe 1 du PAL (périmètre de protection du site construit) précisent :

- 3. Nouvelles constructions
 - a. **L'implantation et l'orientation des constructions** doivent respecter celles des bâtiments voisins protégés ou caractéristiques pour le site, en particulier en ce qui concerne **l'alignement par rapport à la chaussée et la position** par rapport à la pente du terrain.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / proposition 1

- b. **La forme et les proportions du volume** des constructions doivent s'harmoniser avec celles des deux bâtiments protégés les plus proches, en particulier en ce qui concerne la forme de la toiture et la proportion entre la hauteur de façade à la gouttière et la hauteur de façade au faîte.
- e. Le caractère architectural des constructions doit être adapté à celui des bâtiments voisins protégés, en ce qui concerne en **particulier les dimensions, proportions et dispositions des ouvertures**, les proportions entre les pleins et les vides.



Parcelle 526-527



Parcelle 529



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / proposition 1

Constat :

Les prescriptions particulières du PAL pour la Zone centre village protégé sont :

- **contraignantes**
 - l'aspect de la nouvelle construction doit être **semblable** aux bâtiments des deux parcelles adjacentes (hauteur de façade, forme de toit et aménagement des fenêtres identiques).
- **incompatibles** avec les exigences relatives aux constructions scolaires subventionnées
 - la hauteur des salles de classes doit être de 3 m pour une construction neuve.
 - la surface des vitrages de la salle de classe doit être de **minimum 20%** de la surface nette de la salle de classe (pour une classe primaire de $81\text{m}^2 = 16,2\text{m}^2$ d'ouvertures).

Conclusion :

Les contraintes relatives à une nouvelle construction dans cette zone sont importantes et ne permettent raisonnablement pas d'y envisager la réalisation d'un bâtiment scolaire en adéquation avec les standards des constructions scolaires.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / propositions

Proposition n°2 d'un citoyen :

L'école de Surpierre est également en **Zone de centre village (périm. de protect. du site construit)**. L'appartement situé au-dessus de la classe actuelle dispose d'une surface d'environ **104 m²** (sanitaires et cuisine inclus) avec une hauteur de **2,45 m**.

La transformation d'un appartement en salle de classe nécessite une **mise à l'enquête ordinaire** avec un passage dans les différents services de l'Etat. Les locaux doivent être **mis en conformité** à la législation en vigueur : LHand / accessibilité (ascenseur), amiante, énergie, protection incendie, mobilité, ...

Pour bénéficier des subventions pour les constructions scolaires, certaines normes **doivent** être respectées :

- hauteur minimale de la salle de classe (transformation) **2,8 m**
- surface minimale de la salle de classe primaire **81 m²**
- surface des vitrages minimale (pour une classe de 81 m²) **16,2 m²**



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / proposition 2

Constat :

Pour la création de nouvelles classes, les normes relatives aux constructions scolaires subventionnées ne peuvent pas être respectées :

- **Appartement 1**
 - hauteur des locaux **2,45 m au lieu de 2,8 m**
 - surface des vitrages **insuffisante** en l'état actuel
- **Appartement 2**
 - mansardé donc **hauteur largement insuffisante** en l'état actuel
 - surface des vitrages **insuffisante** en l'état actuel

Année de construction du bâtiment :

- 1956 (présence d'amiante)

Dans le cadre d'une mise à l'enquête, ce n'est pas seulement le bâtiment qui est soumis aux préavis des services cantonaux. Le périmètre extérieur est également examiné, notamment sous l'angle de la mobilité. Les conditions contraignantes pour l'obtention de préavis positifs des services concernés par un projet peuvent fortement influencer sur les coûts de réalisation.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / proposition 2

- La catégorie de protection du bâtiment ne nous **permet pas de modifier** l'aspect extérieur : pas de possibilité de créer de nouvelles ouvertures en façade telles que des fenêtres.
- Dans le cadre **d'une transformation des locaux actuels** de l'école de Surpierre, **une mise en conformité à la législation en vigueur** serait également demandée lors de la mise à l'enquête.
- Pour bénéficier des subventions, le programme des locaux (sur le site) et les dimensions requises des **salles nouvellement créées** doivent être respectés (ex. **81 m²** par classe primaire, 21 m² pour une salle d'appui, 60 m² pour une salle AC).

Conclusion :

Les contraintes relatives à une mise en conformité du bâtiment résultant de la transformation des classes sont très lourdes; aussi la création de nouvelles classes répondant aux exigences des constructions scolaires subventionnées est impossible. Aucun projet de construction scolaire ne peut raisonnablement être entrepris dans cette école dans une perspective à long terme.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / propositions

Proposition n°3 du Conseil communal :

Le site scolaire de Cheiry est situé dans une **Zone d'intérêt général** où les contraintes d'aménagement (PAL) sont **inexistantes**.

La place disponible sur la parcelle concernée est **suffisante** pour y construire un nouveau bâtiment répondant au cahier des charges des constructions scolaires et permettre la création d'aménagements extérieurs adéquats.

La proximité du futur AES **limite** les transports des élèves fréquentant l'accueil, avant et après les horaires de classe (~~sur nombre dans les bus~~).

Le site ne **pourra plus accueillir** la déchetterie. Ce service étant incompatible avec un périmètre d'activité scolaire, il devra être déplacé.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / proposition 3

Plan de la zone



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / proposition 3

Constats :

- Pas de contraintes relatives au PAL.
- Toutes les normes liées aux constructions scolaires peuvent être respectées, le projet pourrait bénéficier de subventions.
- Une solution pour remplacer le site actuel de la déchetterie devra être trouvée.

Conclusion :

Les éléments favorables du site et l'absence de contraintes d'aménagement permettent raisonnablement d'y envisager la construction d'un nouveau bâtiment scolaire dans une perspective à long terme.

La réflexion autour du remplacement du site de la déchetterie a progressé et une solution est en cours de préparation. Elle nécessite encore l'élaboration et la révision de certains documents officiels.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / synthèse

En résumé :

1. la Rotonde doit être rendue à son usage originel = 1 salle de classe
2. le pavillon a un caractère provisoire = 1 salle de classe
3. la prochaine limite pour une ouverture de classe primaire n'est pas très lointaine (rentrée 2025 : 99 él. EP; nouvelle ouverture dès 108 él. EP) = 1 salle de classe
4. une ouverture supplémentaire doit être prévue = 1 salle de réserve

NOMBRE DE CLASSES PRIMAIRES PROJETÉES DANS LE NOUVEAU BÂTIMENT : 4
(avec le maintien de deux classes dans l'école de Surpierre)

Le programme des locaux (approuvé par la CCS*) inclut également :

2 salles d'appui et 1 salle d'Activités Créatrices, 1 local de rangement pour les AC, 1 salle des maîtres, 1 espace administratif, 1 économat (ancien local pompier), sanitaires et ascenseur (si bâtiment sur 2 étages).

*Commission des constructions scolaires



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.- / honoraires

	Phases 31-32-33 HT + frais	
Architecte	CHF 108'000	Solde crédit d'étude : CHF 36'000 CHF 264'000 CHF - <u>36'000</u> CHF 228'000 crédit d'étude additionnel
Ingénieur civil	CHF 23'640	
Ingénieur CVS_MCR	CHF 23'500	
Ingénieur électricien	CHF 18'000	
Ingénieur sécurité feu	CHF 5'300	
Thermicien	CHF 5'000	
Acousticien	CHF 5'000	
Etude hydrogéologique	CHF 8'000	
BAMO (EMCO Partenaires SA)	CHF 32'400	
Réserve	CHF 15'000	
Montant total HT	CHF 243'840	
TVA 8,1%	CHF 19'751	
Montant total TTC	CHF 263'591 (arrondi à CHF 264'000.-)	



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-

Du côtés des finances

- Financement : CHF 228'000.- par emprunt, en plus des CHF 50'000
- Amortissement : à raison de 10% par année, dès 2026
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 22'800.- pendant 10 ans



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-
- 3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-
- 3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-
- 3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-
- 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-

Présentation

- Emplacement ;
- Argumentaire ;
- Avantages ;
- Financement.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-

Argumentaire

- Situation initiale :
 - Options de recharge limitées ;
 - Demande exprimée par la population ;
 - Besoin d'accessibilité 24h/24, 7j/7.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-

Avantages

- Recharge autonome des cartes, à toute heure ;
- Moyens de paiement actuels acceptés ;
- Gain de temps et simplicité d'utilisation.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-

Du côté des finances

- Financement : CHF 35'000.- par le compte courant
- Amortissement : à raison de 25% par année, dès 2026
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 8'750.- pendant 4 ans





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires :
demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

3.2 secteur Cheiry / pavillon scolaire provisoire :
demande de crédit additionnel CHF 80'000.-

3.3 secteur Cheiry / nouveau bâtiment scolaire :
demande de crédit d'étude additionnel CHF 228'000.-

3.4 secteur Villeneuve / automate de recharge des cartes de déchetterie :
demande de crédit CHF 35'000.-

3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-

Présentation

- Plan de situation ;
- Financement.





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-

Du côtés des finances

- Financement : CHF 25'000.- par le compte courant
- Amortissement : à raison de 2,5% par année, dès 2026
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 625.- pendant 40 ans



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons) / stabilisation du Chemin des Berges :
demande de crédit CHF 25'000.-





Point 4 de l'ordre du jour :

Informations & divers



Point 4 de l'ordre du jour :

Informations & divers

- Messages du Conseil communal
- A vous la parole !





Point 4 de l'ordre du jour :

Informations & divers

Messages du Conseil communal

- Lancement application iBroye



- Prochaine assemblée :
lundi 6 octobre 2025



Point 4 de l'ordre du jour :

Informations & divers

- Messages du Conseil communal
- A vous la parole !





Fin.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

COMMUNE DE SURPIERRE

Assemblée communale du lundi 26 mai 2025

Rapport de la commission financière sur les comptes annuels 2024

Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Commune de Surpierre, le mercredi 15 avril 2025, en présence du responsable des finances Monsieur Julien Tüscher, du Conseiller communal M. Jacques Thierrin, de la boursière communale Mme Francine Nicolet et de Monsieur Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA. Notre prise de position résulte de nos discussions menées lors de la séance de la commission financière du 8 mai 2025 ainsi que de la prise de connaissance des rapports de l'organe de révision.

Analyse des comptes 2024

L'année se clôture avec un total de produits de CHF 7'230'872.17 contre un total de charges de CHF 5'029'344.80 soit un excédent de revenus de CHF 2'201'527.37. Ce résultat est largement supérieur au résultat budgétaire qui prévoyait une perte de CHF 120'643.48.

L'essentiel du bénéfice résulte du transfert de deux biens du patrimoine administratif au patrimoine financier, impliquant leur réévaluation pour un montant de CHF 2'080'000. En faisant abstraction de cette réévaluation, le bénéfice s'élève à CHF 121'527.37, soit une amélioration de CHF 242'170.85 par rapport au résultat budgété. Ce résultat est également influencé par la dissolution de la réserve de réévaluation pour un montant annuel de CHF 148'373 qui permet de compenser en partie les charges d'amortissements. Pour rappel cette dissolution n'est possible que durant les 10 ans suivant l'introduction de MCH2.

Nous relevons que les revenus d'impôts sont légèrement en hausse par rapport au budget, mais qu'ils sont en diminution par rapport à l'exercice 2023. L'évolution des revenus fiscaux est importante car il s'agit d'une des principales sources de revenus de la commune. Le transfert d'un bien du patrimoine administratif au patrimoine financier n'est qu'une réévaluation comptable qui n'entraîne aucun flux de trésorerie, du moins tant que ce bien n'est pas vendu. Les taxes sur l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées sont en hausse mais dans une moindre mesure en comparaison avec les prévisions budgétaires. Ainsi, les réserves pour financement spécial de l'équilibre des comptes au bilan ne sont que faiblement alimentées et présentent toujours un déficit, de CHF 66'331.19 pour l'approvisionnement en eau et de CHF 8'376.48 pour le traitement des eaux usées. Ce constat, déjà communiqué dans notre rapport sur les comptes 2023, a fait l'objet d'une remarque de l'organe de révision dans son rapport détaillé qui recommande à la commune de prendre les mesures nécessaires afin de régulariser cette situation.

Concernant les charges, nous constatons une augmentation dans quasiment toutes les fonctions, tendance qui se confirme d'année en année. La hausse des charges d'administration se poursuit également.

Nous avons relevé que les charges relatives à l'accueil extra-scolaire ont été comptabilisées dans la fonction 5451 « Structures d'accueil extrafamilial de jour ». Celles-ci devraient toutefois être présentées dans la rubrique 2180 « Accueil extra-scolaire ». La commune a décidé de ne pas corriger cette présentation. Comme ces charges ne comprennent en 2024 que la table de midi et quelques frais pour la mise en place de la nouvelle structure d'AES, nous estimons que l'impact n'est pas significatif et invitons la commune à régulariser la présentation dans les comptes annuels 2025.

Au niveau des investissements, les dépenses constatées respectent globalement les crédits accordés par les assemblées communales précédentes. Nous constatons également la présentation du crédit « AES - Projet transformation appartement » dans la rubrique 5451 « Structure d'accueil extrafamilial de jour » au lieu de la rubrique 2180 « Accueil extra-scolaire ». Nous relevons encore que le crédit relatif à la mise en place de l'AES voté en octobre 2024 pour un montant de CHF 210'000 ne figure pas encore dans le compte d'investissement. Ces éléments devraient également faire l'objet d'une régularisation dans le cadre du bouclage 2025.

Les indicateurs financiers montrent une nette amélioration à plusieurs niveaux par rapport à l'année précédente. Il faut toutefois être conscient que l'amélioration est principalement le résultat du transfert de biens du patrimoine administratif au patrimoine financier pour un peu plus de CHF 2 millions. Bien que cela conduise à une vision plus saine et des capacités d'endettement plus élevées, nous rendons attentifs au fait que la commune a utilisé l'un des seuls moyens à disposition pour améliorer les indicateurs. De plus, la vente des biens concernés semble relativement compliquée dans la mesure où il s'agit de bâtiments dans lesquels se trouvent des éléments du patrimoine administratifs, à savoir l'accueil extrascolaire et l'auberge communale. Ainsi, ces indicateurs doivent être interprétés avec suffisamment de recul.

Dans son rapport du 23 avril 2025, l'organe de révision conclut que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2. Il recommande de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2024.

Dans ce même rapport, l'organe de révision formule une remarque négative sur le système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal. Selon l'organe de révision, le SCI n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants. De ce fait, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse en raison de l'absence de formalisation et de documentation des contrôles, ce qui implique que son existence ne puisse pas être confirmée.

Nous relevons ainsi, que malgré les recommandations et invitations émises lors des exercices précédents à mettre en place un Système de contrôle interne adapté à la taille et complexité de la Commune, cela n'a toujours pas été finalisé à ce jour.

L'organe de révision a établi plusieurs appréciations et recommandations en lien avec le SCI et nous invitons le Conseil communal à prendre les mesures nécessaires pour répondre à ces recommandations dans les plus brefs délais. Il est notamment urgent de régulariser les recommandations prioritaires, notamment celles en lien avec les systèmes d'information et la sécurité des données.

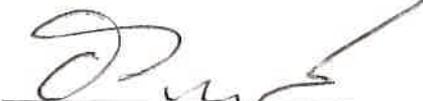
En conclusion, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes annuels 2024 de la Commune de Surpierre, tels que présentés et remercie la boursière pour la bonne tenue des comptes communaux.

Surpierre, le 26 mai 2025

Les membres de la Commission financière :

Jean-Daniel Lambert : 

Pascal Thierrin : 

Christophe Dupré : 

Benoît Torche : 

Rémi Crausaz : 

RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE RELATIFS AUX CREDITS D'ENGAGEMENT ET ADDITIONNELS COMMUNE DE SURPIERRE

Assemblée communale du lundi 26 mai 2025

Point 3.1 secteur Villeneuve, demande de crédit additionnel de CHF 210'000.- pour la halle voirie et vestiaires.

Le financement du bâtiment destiné à accueillir la halle de voirie et à l'aménagement de vestiaires sur le site de la zone sportive à Villeneuve a déjà fait l'objet de plusieurs demandes auprès de notre assemblée communale. Après avoir accordé un crédit d'engagement de CHF 690'000.- pour la réalisation d'une halle triple en 2021, l'assemblée refusait fin 2023 un premier crédit additionnel de CHF 275'000.- destiné à couvrir les suppléments de coûts de cette réalisation.

Ce soir, une nouvelle demande vous est adressée ; malgré une réduction de l'envergure du projet, un crédit additionnel de CHF 210'000.- serait nécessaire à la réalisation de ce bâtiment multifonctions

Dans l'établissement des propositions de vote destinées à l'assemblée communale, la commission financière se base non seulement sur la capacité des finances communales à supporter une dépense liée à un investissement, mais également et avant tout sur la priorité donnée aux différents engagements. Jusqu'ici, aucune de ces deux conditions n'était réalisée pour cet objet.

Nous avons réexaminé cette demande, principalement au vu de ces deux critères. La situation financière, sur base des comptes 2024, nous est présentée de manière bien plus avantageuse, même si, de notre point de vue, elle résulte principalement de transferts comptables plutôt que d'un réel enrichissement de notre commune. Néanmoins, les chiffres et les indicateurs sont meilleurs qu'auparavant, et affichent une capacité qui nous permettrait de supporter la dépense totale exigée pour cette halle ; cet engagement ne devrait pas prêter d'autres investissements incontournables et donc prioritaires, dans plusieurs domaines (notamment école, distribution et épuration de l'eau, routes, etc.), et dont certains sont déjà engagés, du moins au niveau des études.

Même si formellement nous n'avons toujours pas connaissance d'un tableau faisant état de la priorité des différents engagements futurs, nous avons admis, sans grande conviction, mais au vu de l'insistance avec laquelle cet objet était présenté devant l'assemblée, qu'il atteignait un degré de priorité suffisant pour finaliser sa réalisation. D'autre part, nous avons constaté que, malgré les efforts de l'exécutif pour réduire encore l'envergure du projet, compte tenu notamment de la restructuration du service du feu, l'incidence sur le total de la dépense restait limitée, car souvent compensée par les études techniques supplémentaires ou les augmentations des coûts de construction.

Le financement se fera par prélèvement sur le compte courant; l'amortissement sera de 3 % durant 33 ans et occasionnera une charge annuelle de CHF 6'300.-. En conséquence, et après d'intenses réflexions et délibérations, la commission financière propose à l'assemblée

communale d'accepter le crédit additionnel de CHF 210'000.- qui permettrait de réaliser cette halle destinée à la voirie et aux vestiaires de la zone sportive de Villeneuve.

Point 3.2 secteur Cheiry, demande de crédit additionnel de CHF 80'000.- pour un pavillon scolaire provisoire

Il semble que la pose d'un pavillon scolaire est devenue une priorité, car il sera nécessaire d'ouvrir une classe à la rentrée prochaine. Lors de l'assemblée du 13 décembre 2021 un crédit de CHF 280'000.- avait été accepté, depuis les prix ont continuellement augmenté et des normes supplémentaires se sont ajoutées. C'est pourquoi un crédit supplémentaire de CHF 80'000.- est demandé, le financement sera effectué par emprunt, un amortissement de 3% dès 2026, soit une charge de CHF 2'400.-/an pendant 33 ans à laquelle s'ajouteront les intérêts de l'emprunt.

La commission financière donne un préavis favorable à ce crédit additionnel de CHF 80'000.-

Point 3.3 secteur Cheiry, demande de crédit d'étude additionnel de CHF 228'000.- pour le projet d'un nouveau bâtiment scolaire

Le projet de nouvelle école devient par la force des choses prioritaire, comme la pose d'un pavillon reste une solution provisoire et que l'augmentation des enfants scolarisés projetée oblige l'ouverture de classes, il est nécessaire de trouver une solution pour le long terme.

La commission financière préavise favorablement ce crédit additionnel de CHF 228'000.-, le financement se fera par emprunt, un amortissement de 10% est prévu d'où une charge annuelle de CHF 22'800.- pendant 10 ans à laquelle s'ajouteront les intérêts de l'emprunt.

Point 3.4 secteur Villeneuve, demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour la pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

En date du 12 décembre 2022, l'assemblée communale avait refusé un investissement de CHF 68'000.- pour le système Gestnergie 4.0 concernant la modernisation de la recharge des cartes de déchetterie. Le conseil communal propose maintenant une solution plus adéquate et moins onéreuse avec l'installation d'un automate pour recharger les cartes de déchetterie. Ce nouveau système qui est presque deux fois moins cher que la 1^{ère} proposition correspond mieux aux besoins de notre population. De plus, en simplifiant la procédure de rechargement des cartes de déchetterie, cet automate pourrait indirectement conduire à une optimisation de nos coûts de gestion administrative liés à ce service.

L'amortissement de cet investissement sera réalisé à hauteur de 25% par an dès 2026, ce qui signifie une charge annuelle prévisible et gérable de CHF 8'750.- pendant quatre exercices. Cette répartition sur plusieurs années allège l'impact budgétaire annuel.

La commission financière propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 35'000.- relatif à la pose d'un automate de recharge des cartes de déchetterie.

Point 3.5 secteur Villeneuve (Treize-Cantons), demande de crédit d'engagement de CHF 25'000.- pour la stabilisation du Chemin des Berges

Les interventions répétées mettent en évidence la fragilité actuelle du terrain et la nécessité d'effectuer des travaux de stabilisation pour éviter de futurs désagréments et coûts potentiellement plus importants à long terme. Afin de répondre efficacement à cette situation, le conseil communal propose de procéder à la stabilisation du tronçon concerné.

Le financement de cet investissement de CHF 25'000.- sera assuré par le compte courant de la commune. L'amortissement de cet investissement à raison de 2,5% par année, et ce dès l'exercice 2026 sera réparti sur une période de 40 ans à hauteur de CHF 625.- annuellement.

Nous estimons que cette charge annuelle est raisonnable et soutenable pour notre budget communal. Par conséquent, la commission financière propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 25'000.- relatif aux travaux de stabilisation du Chemin des Berges secteur Villeneuve (Treize-Cantons).

Surpierre, le 26 mai 2025

Les membres de la commission financière :

Rémi Crausaz : 

Christophe Dupré : 

Jean-Daniel Lambert : 

Pascal Thierrin : 

Benoît Torche : 



Assemblée communale du 26 mai 2025

2 Comptes de l'exercice 2024 et présentation du rapport de gestion

Argumentaire, par Julien Tüscher (Président)

Les différents documents financiers étaient consultables au bureau communal ou sur le site internet. Nous ne présenterons pas les comptes dans leur intégralité. Nous allons nous arrêter sur les points essentiels pour bien appréhender ceux-ci.

Les comptes 2024 présentent un excédent de revenu d'environ 2'201'000 CHF dont 121'000 CHF liés à un bon exercice et 2'080'000 CHF liés au transfert de 7 appartements ou studio du PA au PF.

5 appartements ou studio à la Lembaz et 2 appartements à la Rochette. Ces appartements ne sont pas essentiels au fonctionnement de la Commune. Dès lors ils doivent être intégrés au PF.

Cette opération permet d'augmenter la capacité financière de la Commune et par voie de conséquence de réduire la dette par habitant. Liée à des remboursements d'emprunts, la dette par habitant s'est muée en une fortune par habitant de 512 CHF/habitant.

Le résultat opérationnel réel de l'année est meilleur de 242'000 CHF, en effet le budget 2024 prévoyait un déficit d'environ 121'000 CHF.

Ce bon exercice permet de dégager des liquidités non planifiées et permettra ainsi de répondre aux besoins en investissements.

Ce meilleur résultat s'explique d'une part par des économies de charges de 170'000 CHF et d'une autre part d'une augmentation de revenu de 71'500 CHF.



Assemblée communale du 26 mai 2025

3.1 secteur Villeneuve / halle voirie & vestiaires : demande de crédit additionnel CHF 210'000.-

Argumentaire, par Julien Tüscher (Président)

J'aurais pu commencer ma présentation en soulignant le bien de la construction de vestiaires sur le site du terrain de football de Villeneuve pour la promotion du sport.

J'aurais pu également souligner les bénéfices de cette construction :

- 1- Pour le développement du mouvement junior ;
- 2- De l'augmentation de la flexibilité pour l'organisation des épreuves juniors ;
- 3- De la possibilité de mettre à disposition cette installation pour d'autres clubs sportifs.

MAIS je n'en ferais rien !

Le principe du besoin de la construction d'une halle voirie et de vestiaires sportifs a été validé par l'assemblée communale en approuvant un investissement de CHF 690'000. L'augmentation du montant de réalisation par rapport au devis initial est liée, d'une part aux coûts sous-estimés et d'une autre part à des augmentations de matériaux et à des exigences du canton probablement sous-estimées.

En outre, des appels d'offres ont été réalisés. Cela entraîne inévitablement des coûts supplémentaires qui n'étaient pas intégrés au devis initial.

Un crédit additionnel de CHF 210'000 est nécessaire à la complète exécution des travaux.

- 1- Actuellement, les vestiaires se situent sous l'administration communale ;
- 2- Le parcage de 20 véhicules dans la zone du centre du village de Villeneuve n'est plus viable ;
- 3- La Commune a besoin d'un local pour ses archives :
 - a. Le stockage des archives à l'ancienne école ne pas perdurer dans le temps – PAD le Pommey -> démolition de l'école ;
 - b. L'emplacement des vestiaires actuel se prêterait bien. Facile d'accès pour la consultation des archives.
- 4- Les vestiaires actuels nécessitent une rénovation importante.

Si le crédit additionnel devait être refusé, cela aurait d'emblée un impact financier important sur les finances communales. En effet, immédiatement la zone du PAD le Pommey devrait passer du patrimoine financier au patrimoine administratif à cause du stockage des archives. Cette modification d'attribution diminuera le patrimoine communal d'environ CHF 775'000, soit, en d'autres termes, une diminution de la capacité d'endettement.

Le Conseil n'est pas resté les bras croisés !

En collaboration et grâce à l'USCV, une subvention maximale de CHF 90'000 est octroyée par le fond du sport pour la réalisation des vestiaires.

L'impact financier du crédit additionnel est nul :

- 1- La dépense de CHF 690'000 et les amortissements y relatif sont déjà intégrés à la planification financière ;
- 2- Le budget 2024 prévoyait une perte de CHF 120'000 ;
- 3- Les comptes 2024 présentent un bénéfice d'environ CHF 120'000 ;
- 4- Une subvention attendue de CHF 90'000.

Il est triste de devoir mettre en avant les implications financières au détriment de la vision. En effet :

- 1- La Commune a besoin de rationaliser le stockage de ses engins actuels et futurs ainsi que son outillage ;
- 2- Un développement harmonieux du sport passe par des installations sportives « modernes ».

Le Conseil vous invite, chères citoyennes, chers citoyens, à accepter cet objet afin de moderniser nos installations. Cette demande résulte d'un besoin réel !

Monsieur le président, Madame, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Ce soir exceptionnellement je ne vais pas vous faire un étalage froid des arguments en faveur de ce qui nous est demandé à ce point du tractanda mais si vous le permettez vous raconter une histoire aussi courte que possible.

Nous sommes en 2032, lors d'une réunion de famille, un petit garçon, que j'appellerai Paul, j'aime bien ce prénom, le petit Paul disais-je, s'adresse aux adultes présents, il y a son papa, sa maman, son grand-papa, sa grand-maman, son oncle, sa tante etc... Toute cette famille est domiciliée dans notre commune de Surpierre. Le petit Paul, plein d'émotion dans la voix s'adresse aux adultes: Vous savez vous pourquoi, moi qui aime tellement le football, qui rêve chaque jour de pouvoir y jouer, je ne peux pas le pratiquer chez nous ? Il paraît qu'avant il y avait un club de football et maintenant il n'existe plus, vous savez pourquoi ? » Les yeux se baissent, le silence fait place au brouhaha de cette réunion festive...l'atmosphère devient lourde, on ressent de la gêne chez les adultes. Finalement le papa de Paul prend son courage à deux mains, Paul vient près de moi, je vais t'expliquer. C'est vrai dans notre commune, il existait un club de football où une cinquantaine de petits garçons et filles de l'âge que tu as aujourd'hui, ainsi qu'une vingtaine d'adultes se retrouvaient en équipe, avec plus ou moins de succès pour pratiquer ce sport que tu aimes tant et nous aussi. Les équipes portaient fièrement des couleurs magnifiques, bleu et blanc comme celle de notre commune. Ce club avait deux terrains de football nécessaires aux matchs et entraînements, un terrain à Cheiry et un à Villeneuve. Les responsables, les entraîneurs du club qui s'appelaient USCV (Union Surpierre-Cheiry-Villeneuve) se donnaient corps et âme pour que les enfants et les plus grands puissent jouer au football. C'était en nombre de membres, la plus importante société de notre commune. Le club mettait volontiers à disposition les buvettes pour organiser des anniversaires, des fêtes, comme celle d'aujourd'hui par exemple, où nous avons dû malheureusement nous exiler. Le club mettait généreusement à disposition ses infrastructures pour la bénichon, pour la fête nationale et pour que les personnes dans la tristesse puissent se rencontrer après les obsèques d'un hôte cher. Toutes ces infrastructures étaient payées par le club, l'eau, l'électricité et j'en passe, tout vraiment tout était fait par

des bénévoles extraordinaires. Il manquait juste un petit truc à ce club, il n'y avait pas de vestiaires au terrain de Villeneuve. Les enfants devaient se changer au milieu de la buvette ce qui provoquait les moqueries et la colère des équipes adverses.

La commune voulant remédier à cette situation, a élaboré, certes un peu maladroitement au début, un projet qui comportait des vestiaires et autres infrastructures aux abords du terrain de football à Villeneuve. Je ne vais pas tout te raconter, c'est un peu compliqué, il y avait eu quelques histoires, animosités, jalousies peut-être aussi, nous n'avons pas su faire abstraction de tout ça, avons entretenu un climat de méfiance envers des personnes qui aujourd'hui ne sont plus en fonction, même si dans le projet, le club de football amenait tu sais, c'est un gros montant 90.000 fr, c'était la première fois qu'une société amenait une telle somme dans un projet. Nous avons dit non à cette réalisation et tout s'est effondré. Le club n'existe plus, de grandes herbes sauvages poussent sur les terrains, les buvettes sont à l'abandon, il n'y a plus rien qui se passe. Nous avons brisé le rêve de beaucoup d'enfants... si c'était à refaire, nous dirions oui... mais c'est trop tard.

De grosses larmes coulaient sur les joues du petit Paul qui la voix pleine de sanglots eu le mot de la fin : Papa, je n'ai pas tout compris à tes explications mais ce que j'ai compris c'est que des adultes égoïstes et intolérants qui brisent les rêves des enfants c'est dégueulasse et c'est votre faute si avec mes copains je ne peux pas jouer au foot.

Un silence encore plus assourdissant s'installa, les yeux des adultes s'embrumaient mais c'était trop tard...

Je ne souhaite à personne de devoir, un jour, narrer cette histoire issue de mon imaginaire, qui pourrait malheureusement être vraie selon le choix que vous ferez dans un instant.

Merci de m'avoir écouté. Désolé d'avoir pris un peu de votre temp, d'avoir mis un peu d'émotion dans cette assemblée si protocolaire, désolé pour celles et ceux qui comme le petit Paul et comme moi, ont envie de pleurer.